

BULLETIN MUNICIPAL



UHRWILLER – NIEFERN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2^{ème} semestre 2015

Août

29 et 30 Course cycliste organisée par l'Association Road Team du Val de Moder

Septembre

13 Inauguration Eglise Protestante

26 Oktoberfest organisé par l'Association Sportive d'Uhrwiller

Octobre

17 et 18 Messti organisé par la Société de Musique d'Uhrwiller

20 Soirée harengs organisée par la Société de Musique d'Uhrwiller

24 et 25 Nochmestti organisé par la Société de Musique d'Uhrwiller

Novembre

11 Sortie Pédestre organisée par l'Association Culturelle

20 Loto Bingo organisé par la Société de Musique d'Uhrwiller

29 Fête de Noël des Aînés organisée par la municipalité

LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

« Le changement, c'est maintenant »
nous a-t-on promis il y a quelques temps.

Sur ce point, nous voilà servis, les nombreuses réformes engagées par le Gouvernement viennent désormais asphyxier financièrement les collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse chaque année aux communes baissera de près de 30%, voire plus d'ici 2017. Pour les petites communes 30% représentent une somme très importante. A cela s'ajoute la suppression de la quasi-totalité des subventions publiques.

La loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » fixe à au moins 15 000 habitants la taille des futures communautés de communes, or notre communauté de communes ne compte que 8 500 habitants.

Toutes ces réformes et ces restrictions budgétaires nous obligent à réfléchir à l'avenir de nos villages et de notre communauté de communes du Val de Moder.

Une réflexion est menée au sujet de la création d'une Commune Nouvelle et l'intégration d'une autre communauté de communes, je développerai ce sujet dans ce bulletin.

Vous voyez le travail ne manque pas. Tout le Conseil Municipal est conscient qu'il faut trouver la solution la plus appropriée à notre commune. Il ne faut pas se tromper, il faut bien analyser tous les éléments et toujours travailler dans l'intérêt général et le bien-être de la commune et du Val de Moder, car l'avenir c'est le regroupement afin d'avoir plus de moyens et de faire des économies.

Le Maire est à chaque instant un serviteur de la République et un jardinier d'espérances.

Malgré ces changements à venir, permettez-moi en cette période estivale, de vous souhaiter de très belles vacances !

Que les jours qui vont venir vous procurent, à vous ainsi qu'à toute votre famille, de nombreux moments de bonheur et de détente.

Votre Maire
Alfred SLOVENCİK

INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE

1, rue de la Mairie
67350 UHRWILLER

Tél : 03 88 07 73 56

Fax : 03 88 72 55 47

mairie.uhrwiller@wanadoo.fr

site internet : www.uhrwiller.fr

Horaires d'ouverture

MARDI 16 h – 19 h

VENDREDI 10 h – 12 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

1, rue de la Mairie
Tél : 03 88 73 10 79

Lundi 9 h à 11 h 45

Mardi 9 h à 11 h 45

Jeudi 9 h à 11 h 45

Vendredi 15 h à 17 h 45

Samedi 9 h à 11 h 45

DECHETTERIE DU VAL DE MODER

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi 14 h 00 à 18 h 30

Mercredi 14 h 00 à 18 h 30

Vendredi 14 h 00 à 18 h 30

Samedi 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi 13 h 00 à 16 h 30

Mercredi 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi 13 h 00 à 16 h 30

Samedi 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE

Toutes les personnes remplissant les conditions pour être électeurs sont invitées à solliciter, auprès du secrétariat de la mairie, leur inscription dès le 1^{er} septembre (et avant le 31 décembre).

TRESORERIE ET SERVICES DES IMPÔTS

TRESORERIE DE BOUXWILLER

16, Rue des Mines 67330 BOUXWILLER

Téléphone : 03 88 70 70 15

Courriel : t067102@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public :

8H30 à 12H00 du Lundi au Vendredi

13H30 à 16H00 le Lundi et le Jeudi

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAGUENAU

Service des Impôts des Particuliers

2, Rue du Clabaud – BP 6025

67504 HAGUENAU Cedex

Téléphone : 03 88 53 26 26

Courriel : t067106@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : 8H30 à 12H et 13H30 à 16H

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

MEDECINS DE GARDE 15

N° APPEL URGENCE EUROPEEN 112

ACCUEIL SANS ABRI 115

ENFANCE MALTRAITEE 119

DIVERS

➤ Plusieurs logements communaux sont vacants et disponibles avec effet immédiat. Renseignements à la Mairie.

LE NOUVEAU SITE UHRWILLER-NIEFERN A FETE SES



AN

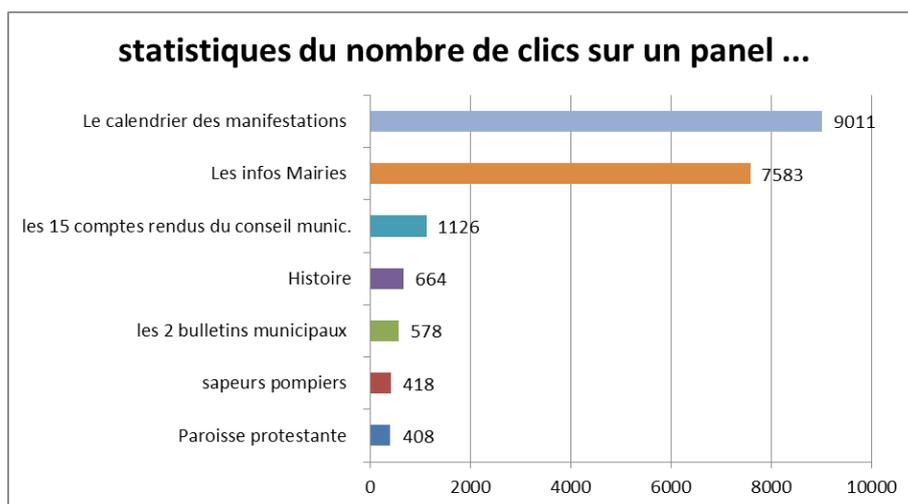
Voici déjà un an que nous avons mis en place notre nouveau site internet que nous alimentons régulièrement avec les comptes rendus du conseil municipal ainsi que divers articles.

Après un an d'implication on peut se demander si ce site est visité ?

Combien de clics ou de téléchargements avons-nous bien pu avoir ?

Les statistiques ne sont pas mauvaises

« nous précisons que nous ne savons naturellement pas qui a cliqué »



Nous sommes aujourd'hui plus à l'aise qu'au début pour alimenter ce site ; si vous les associations, avez des articles ou des photos à nous faire parvenir n'hésitez pas ..

INAUGURATION DE L'EGLISE PROTESTANTE

Chers paroissiens, chers paroissiennes, chers frères et sœurs en Christ !

Suite aux travaux de l'église, la municipalité ainsi que la paroisse ont le plaisir de vous inviter au culte d'inauguration de cette église magnifiquement rénovée.

Dimanche 13 septembre 2015 à 10h.

A l'issue de ce culte festif, un verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

Nous serions heureux de pouvoir vous accueillir à cette occasion.

Cordiale invitation !

D'ici là, bonnes vacances à tous !

Le Conseil Presbytéral et le pasteur Isabelle Clémentz.



FINANCES COMMUNALES

Quelques chiffres concernant les années 2014 et 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Section de fonctionnement

Dépenses totales 496 701 €

Recettes totales 572 037 €

Excédent de fonctionnement 75 336 €

Section d'investissement

Dépenses totales 272 916 €

Recettes totales 356 199 €

Excédent d'investissement 83 283 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 158 619 €

Résultat satisfaisant vu les réductions des diverses dotations, néanmoins nous devons réduire nos travaux d'investissements afin de ne pas avoir de déficit budgétaire.

BUDGET PRIMITIF 2015

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes 567 700 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes 163 000 €

Principales dépenses prévues en investissement :

Remboursement du capital des emprunts en cours 54 000 €

Aménagement rue des Prés
(Eclairage public -réseau d'eau -réseau assainissement) 24 600 €

Travaux école 30 000 €

Travaux logement 17 000 €

Achat divers matériel 12 700 €

Columbarium 10 000 €

Divers travaux 11 700 €

Frais d'études 3 000 €

TAUX DES TAXES COMMUNALES ANNEE 2015

Taxe d'habitation 8,60 %

Taxe foncière bâti 6,04 %

Taxe foncière non bâti 28,80 %

Contribution financière des entreprises 12,94 %

LOTISSEMENT

Compte administratif 2014

Dépenses	182 883 €	Recettes	331 570 €
----------	-----------	----------	-----------

Excédent de clôture année 2014 : 148 687 €

Il reste deux terrains à vendre respectivement de 6,75 ares et 6,70 ares.
Prix de vente 8 300 € l'are TTC.

CHAUFFERIE BOIS

Compte administratif 2014

Dépenses	73 511 €	Recettes	115 963 €
----------	----------	----------	-----------

Excédent de clôture année 2014 : 42 452 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MODER

Situation financière de la COM COM année 2014 et prévisions année 2015

Le compte administratif 2014 se clôture avec un excédent de 1 385 829 € en fonctionnement et un déficit de 2 157 440 € en investissement soit un déficit global de 771 611 €.

Ce déficit est couvert par le paiement de subventions concernant différents investissements réalisés en 2014.

Budget 2015

La section de fonctionnement est en équilibre en dépenses et recettes de 4 456 128 €

La section d'investissement est en équilibre en dépenses et recettes de 7 550 915 €

Taux des taxes locales pour l'exercice 2015

Taxe d'habitation :	14,98 %
Taxe sur le foncier bâti :	7,70 %
Taxe sur le foncier non bâti :	31,51 %
CFE :	11,93 %
Fiscalité professionnelle de zone :	20,84 %

Redevance des ordures ménagères 2015

La communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2015, la redevance incitative :

Redevance incitative au volume avec bacs pucés pour les ordures ménagères.

La mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur tout le territoire.

Montant de la redevance annuelle:

Volume du bac O M de 80 l :	190 €
Volume du bac O M de 120 l :	220 €
Volume du bac O M de 240 l :	320 €
Volume du bac O M de 660 l :	670 €

En ce qui concerne les logements locatifs la facturation est faite au nom du propriétaire. Tout changement de locataire est à signaler à la mairie.



SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « MODER-ROTHBACH »

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Section de fonctionnement	Dépenses	433 140 €
	Recettes	652 217 €
Excédent 2014		219 077 €
Section d'investissement	Dépenses	154 103 €
	Recettes	354 498 €
Excédent 2014		200 395 €
Excédent global		419 472 €

L'excédent dégagé sert à financer les futurs investissements, rénovations et poses de nouvelles conduites dans différentes communes. Un programme des travaux est à l'étude et sera validé par l'Agence de l'Eau.

BUDGET PRIMITIF 2015

Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	581 194 €
Section d'investissement	Dépenses et recettes	666 179 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

Taxe forfaitaire d'assainissement	90 € HT par an
Redevance par mètre cube d'eau consommée	1,08 € HT

Sans augmentation par rapport à l'année 2014.



SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Section de fonctionnement	Dépenses	412 050 €
	Recettes	534 935 €
Section d'investissement	Dépenses	733 839 €
	Recettes	1 365 113 €
Excédent pour l'année 2014		782 351 €

Excédent important du fait qu'il reste encore des factures d'environ 350 000 € à payer concernant des travaux exécutés.

BUDGET PRIMITIF 2015

Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	1 015 781 €
Section d'investissement	Dépenses et recettes	550 419 €

TRAVAUX REALISES DANS LE PERIMETRE DU SYNDICAT ENTRE 2008 et 2014 :

Commune d'Offwiller	188 000 €
Commune de Rothbach	187 000 €
Commune de Bischholtz	64 000 €
Commune de Mulhausen	501 000 €
Commune de Schillersdorf	204 000 €
Commune de Uhrwiller	463 000 €
Commune de Engwiller	347 000 €
Commune de Bitschhoffen	48 000 €
Hors commune	2 047 000 €
TOTAL	4 049 000 €

PRIX DE L'EAU ANNEE 2015

Taxe d'abonnement	52,00 € HT par an
Prix du mètre cube d'eau	1,30 € HT

Tarif sans changement par rapport à l'année 2014



COMMUNE NOUVELLE

Les communes de Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Niedermodern, La Walck, Pfaffenhoffen, Uberach et Uhrwiller forment la Communauté de Communes du Val de Moder avec une population de 8 531 habitants.

Les dates importantes de l'évolution de la coopération intercommunale :

31/01/1966 : arrêté de création du SIVOM du Val de Moder

01/01/1933 : transformation en DISTRICT

01/09/1999 : transformation du DISTRICT en Communauté de Communes

01/01/2000 : extension de la Communauté de Communes aux communes de Engwiller, Kindwiller et Uhrwiller

01/01/2012 : adhésion de la commune de Bitschhoffen

La particularité de notre Communauté de Communes réside dans le fait qu'elle dispose d'un fort coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire que notre institution a beaucoup de compétences.

Le projet de loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » qui fixe un seuil minimum de 15 000 habitants pour les communautés de communes imposera une fusion de notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) avec une structure voisine. Plusieurs raisons nous motivent à adhérer à la Commune Nouvelle, notamment :

- La forte tension sur les financements des collectivités territoriales avec la réduction drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des Communes Nouvelles.
- L'incitation financière proposée par l'Etat pour les Communes Nouvelles créées avant le 1^{er} janvier 2016 (le niveau 2015 de la DGF est maintenu avec une majoration de 5% pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants).

Soucieux de préserver les acquis de la coopération intercommunale dans notre territoire et d'en assurer un développement maîtrisé et solidaire et suite à cette nouvelle loi et ces incitations financières, les élus des communes précitées ont engagé une réflexion dans une démarche **de création d'une Commune Nouvelle** :

- **soit sur la totalité de périmètre de la Communauté de Communes du Val de Moder**
- **soit avec les communes volontaires.**

La commune nouvelle est fondée sur une nouvelle cohérence territoriale qui n'est pas seulement celle de la simple somme des communes fondatrices.

Elle constitue une unité multiple fondée sur l'adhésion volontaire où toutes les parties du territoire conservent une action propre au plus proche des habitants.

Celles-ci, tout en s'intégrant dans une nouvelle gouvernance, conservent aussi leur identité propre, distincte de celle de la commune nouvelle.

Une charte de gouvernance, qui constituera un engagement politique et moral envers les habitants, sera élaborée.

Les principaux objectifs de cette charte sont :

- **Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité** plus dynamique, plus attractive en terme économique, social, d'habitat, culturel, sportif, et en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu porter ou difficilement porter.
- **Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants** auprès de l'Etat, des autres collectivités et principalement au sein de la nouvelle structure intercommunale tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la Commune Nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.
- **Maintenir un service public de proximité au service des habitants du territoire.** Il s'agit de constituer une véritable agglomération regroupant tous les moyens humains, matériels, financiers des communes permettant d'assurer le développement cohérent et équilibré de chacune des communes fondatrices dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.

Du fait de tous ces changements la création d'une commune nouvelle est une opportunité à saisir. Si création d'une commune nouvelle, les dotations ne baissent pas, il y a même un bonus de 5%. Les communes nouvelles seront prioritaires en ce qui concerne l'attribution des subventions de l'Etat. Au niveau de l'intégration dans une Communauté de Communes plus grande, plus la commune est importante plus elle aura de poids dans les décisions à prendre. Pour être précis si l'ensemble des communes du Val de Moder ne crée pas une commune nouvelle dans les 3 années à venir nous aurons une baisse de 1,2 millions d'euros de nos dotations. Une grande commune aura des moyens, les petites communes auront de plus en plus de difficultés à faire face aux engagements et aux investissements.



Les Membres du Conseil Municipal à la découverte de leur patrimoine forestier

Une après-midi pleine d'enseignements pour les Conseillères et Conseillers Municipaux d'Uhrwiller. Rendez-vous a été donné à la Maison Forestière du Ripshübel pour la visite du hall de stockage des plaquettes bois destinées aux chaufferies d'Uhrwiller, de Zinswiller et d'Oberbronn.

Le Maire, Président du SYCORI (syndicat des communes du Ripshübel) a retracé l'historique de cette réalisation et informé les participants dont les deux tiers sont de nouveaux élus sur l'approvisionnement, la transformation et le stockage du bois.

Guy STEPHAN de l'ONF nous a fait visiter à son tour différentes parcelles de la Forêt Communale. Il a expliqué les différentes méthodes de plantation, d'entretien et d'exploitation des parcelles. Deux terrains communaux ont été mis à disposition pour un boisement compensatoire : les entreprises qui aménagent des zones de construction ou qui procèdent à des aménagements routiers sont obligées d'avoir recours au boisement compensatoire. Ainsi la commune a eu droit à la plantation, l'engrillagement et à l'entretien pendant cinq ans de deux parcelles et cela à titre gratuit. La tempête Lothar de 1999 n'aura pas épargné la forêt d'Uhrwiller et une des parcelles replantée en partie engrillagée aura permis à l'auditoire des élus locaux très intéressé de constater les dégâts occasionnés par le surpeuplement de gibier.

A également été abordé le Plan d'Aménagement de la forêt qui doit couvrir la période 2014 – 2034. Il prévoit entre autres que 70 % des arbres soient de la même essence et recommande que deux pour cent de la surface soit réservé au vieillissement. Le surpeuplement de cerfs dans les forêts avoisinantes et leur présence périodique dans la forêt d'Uhrwiller a également été relevé.

L'après visite s'est terminée autour du verre de l'amitié et le Maire en a profité pour remercier l'organisateur ainsi que Guy Stéphan pour son engagement et ses précieux conseils.



REMISE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Le 14 novembre 2014, la municipalité a honoré l'agent technique et des élus.

Monsieur Pierre WENDLING s'est vu remettre la médaille d'honneur vermeil pour 30 années au service de notre collectivité.

M. WENDLING a commencé sa carrière le 1^{er} avril 1983. Il a travaillé respectivement sous la responsabilité de notre défunt maire honoraire Georges SCHLEIFFER, puis de M. Rodolphe MALLO et enfin de M. Alfred SLOVENCIK.

Pendant toutes ces années Pierre a mis au service de notre commune ses qualités professionnelles et humaines qui sont multiples et inestimables.

Au niveau des élus ont été honorés :

M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, s'est vu décerner la médaille d'argent pour 20 années de dévouement au sein de notre commune.

M. BERGANTZ a été élu pour la 1^{ère} fois au conseil municipal le 25 mars 1989 et a officié comme conseiller municipal. Il a été réélu en 1995, 2001 et 2008 et occupait un poste d'adjoint. Pendant ces différents mandats Gérard a œuvré sans relâche pour le bien de notre commune.

M. Charles LEONHARD a été décoré de la médaille d'argent pour 20 années au service de notre collectivité.

M. LEONHARD a été élu la 1^{ère} fois le 25 mars 1989 et depuis il a été réélu à chaque élection. Depuis ces longues années Charles s'est investi sans compter dans la gestion de notre village.

M. Alfred SLOVENCIK, Maire de notre commune, s'est fait remettre la médaille de vermeil pour 30 années au service de ses administrés.

M. SLOVENCIK a été élu la 1^{ère} fois le 13 mars 1983, puis réélu régulièrement à chaque renouvellement du conseil municipal. Il a gravi tous les échelons d'abord simple conseiller, puis 1^{er} adjoint et depuis 1995 maire.

M. SLOVENCIK gère le village avec dynamisme, compétence et doigté. Pendant ses différents mandats de multiples investissements ont été réalisés toujours avec le souci de l'intérêt général.

Le récipiendaire est également vice-président de la COM COM du Val de Moder ainsi que du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs, président du Syndicat d'Assainissement Moder-Rothbach, du Syndicat des communes du Ripshübel et de l'Association Foncière.

Cette sympathique cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié en présence des invités, du personnel communal et du conseil municipal.



CHASSE COMMUNALE

La chasse communale a été relouée pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024. Elle est réglementée par un cahier des charges signé conjointement par la commune et le locataire.

Le lot N° 1 d'une superficie de 420 ha a été loué par convention de gré a gré à l'Association des Chasseurs du Lichtenberg représenté par Monsieur Théo KNECHT demeurant à Schweighouse sur Moder.

Le montant du loyer annuel est de 10 500 €.

Le lot N° 3 d'une superficie de 331 ha a été loué par convention de gré a gré à Monsieur Emile ACKERMANN demeurant à Graufthal.

Le montant du loyer annuel est de 3 150 €.

Le lot N° 2 d'une superficie de 350 ha a été loué suite à une adjudication à Monsieur Francis SPRINAR de Niedermodern.

Le montant du loyer annuel est de 1 800 €.

Le montant total des loyers s'élève à 15 450 €.

Ce montant est divisé en 3 parts égales de 5 150 €.

Une part est versée à l'Association Foncière, une autre part est versée à la Caisse d'Accidents Agricole, montant à payer en moins par les propriétaires, la 3^{ème} part est pour la commune.

La location de la chasse est un acte très important pour l'équilibre cynégétique, un plan de chasse est établi chaque année et le locataire est tenu à respecter les instructions y figurant sinon la location peut être résiliée. Il est également responsable des dégâts causés par le gibier.

Une bonne relation entre la commune, les agriculteurs et le locataire est le garant d'une location réussie.



M. le Maire avec M. KNECHT et M. ACKERMANN

COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE

Le 19 mars 2015 la section cantonale de Niederbronn-les-Bains de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie a commémoré la date anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Cette cérémonie a eu lieu cette année à UHRWILLER.
Les Autorités et les Anciens Combattants ont été accueillis aux monuments aux Morts.

Après la lecture de l'Ordre du jour du Général Ailleret par le Président Cantonal de la FNACA les enfants du village ont récité un poème.

Puis Monsieur le Maire a lu le message de Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

A suivi le dépôt d'une gerbe et l'interprétation de la Marseillaise par la Musique d'Uhrwiller.
La cérémonie s'est terminée par la remise de la médaille Croix du Combattant à plusieurs membres de la section de Niederbronn-les-Bains.

Pour clore cette manifestation un vin d'honneur a été offert par la municipalité.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 11 avril, le Maire Alfred SLOVENCIK a salué la trentaine de bénévoles venus l'épauler pour le « nettoyage de printemps ».

Plusieurs équipes ont été formées pour ramasser les débris de tous genres le long des routes et de certains chemins ruraux. L'incivilité devient de plus en plus visible et même préoccupante.

Ainsi plusieurs sacs poubelles ont été récupérés sur le parking de l'étang de pêche de Mulhausen (situé sur le ban de la commune d'Uhrwiller) et une autre équipe a eu tout le mal à ramasser les débris de verre et morceaux de pare-brise d'un véhicule retrouvé calciné quelques jours plus tôt.

Faut-il installer des « œils de lynx » (capteurs photos) à ces endroits stratégiques ? Et pour quand l'instauration d'une consigne généralisée pour toutes les bouteilles en verre et en plastique ?

Après trois heures de nettoyage, la troupe s'est retrouvée à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié et déguster le jambon et le Grumbeeresalat suivi d'un assortiment de dessert maison.

La Présidente de l'équipe fleurissement a profité de cette occasion pour lancer un appel au bénévolat et à l'aide pour le fleurissement de printemps.

Le Maire s'est associé à cet appel et a encore une fois remercié chaleureusement les bénévoles qui ont participé à cette opération de nettoyage et de par ce geste écocitoyen participer à la préservation de l'environnement.



INAUGURATION DE LA MAISON DES SERVICES DU VAL DE MODER

Samedi 30 mai 2015, les élus et les forces vives de la région ont inauguré la Maison des services et du centre médico-social place du Marché à Pfaffenhoffen.

Cette réalisation vise à développer une offre commune et complémentaire des services publics.

Ce nouveau lieu d'accueil est essentiel à la vie des populations et à l'attractivité du territoire.

Le financement de la Maison des services a été porté par la communauté de communes du Val de Moder (524 942 €), l'Etat (403 725 €), le Conseil Départemental (406 898 €), la Région Alsace (61 306 €), l'Europe (65 385 €), soit un investissement total hors taxes de 1 462 256 €.

Sont installés au 1^{er} étage de cet immeuble les services administratifs de la communauté de communes du Val de Moder. Au 2^{ème} étage se trouvent les services sociaux du Département, une assistante sociale d'insertion, des conseillères en économie sociale et familiale, un service de protection maternelle et infantile avec médecins et puéricultrices.

On y trouve aussi la Mission Locale du Pays de Saverne, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile, l'Association participant à l'accompagnement et à l'intégration des personnes en situation de handicap d'Ingwiller et environs, l'Accueil de jour pour personnes âgées de Hochstett, la Chambre régionale du surendettement social et la permanence du délégué du Défenseur des Droits.

La réalisation de cet ensemble offre à nos concitoyens du Val de Moder un meilleur service de proximité.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN ROTHBACH ET DE LA MODER SUPERIEURE

Dernière saison avant de grands travaux, saison qui s'est soldée par des travaux de réparation, d'entretien et le dégagements d'embaclés.

Une grande buse a été remplacée en aval du pont de Niedermodern, Uberach et les abords sur la Moder aménagés. Le Rothbach en amont du Moulin de Niefern a eu droit à une opération de nettoyage et à la coupe de quelques arbres qui menaçaient de tomber dans la rivière. Une « araignée » a été dépêchée sur place pour retirer un vieux saule qui menaçait un bâtiment attenant.

Persévérance, patience et pédagogie devraient porter leurs fruits. Nous avons pu recueillir une demi douzaine d'autorisations (promesses de ventes de minimum de surfaces de terrains) pour mener à bien certains grands chantiers :

- remise en fonction de l'ancien bras du Rothbach en aval de Niefern
- la mise en place d'une « passe à poissons » qui contournera l'écluse du Moulin de Niefern

Ce deuxième chantier répondra à un besoin de consolidation (urgent) des berges, devra intégrer le problème d'approvisionnement permanent en eau de l'étang de l'Association de Pêche, et répondre aux normes écologiques.

Un maître d'oeuvre a été désigné, les demandes de subventions sont en cours...



FLEURISSEMENT

La commission de fleurissement s'était fixée plusieurs objectifs pour la période portant sur 2014/2015.

- Le premier concernait la rue des Eperviers, dans le nouveau lotissement ; les travaux de voirie étant achevés, il fallait implanter les 17 arbres prévus pour les emplacements aménagés à cet effet. Deux variétés d'arbustes ont été choisies : pseudo-acacias et érables boules : le samedi 22 novembre, le conseil municipal au complet a réalisé ces travaux, aidé par les conjoint(e)s et Muriel. Des rosiers couvre-sols et des fusains complètent ces implantations. Nous espérons que toutes ces plantes vont pouvoir prospérer, pour le plaisir de tous.
- Puis nous avons concentré notre attention sur la mise en valeur des entrées du village :
 - Vous avez sans doute remarqué la belle charrette, côté Pfaffenhoffen. Après beaucoup d'heures consacrées à sa rénovation par plusieurs couches de peinture et de lazure (merci à Mr Bernard Hauss pour son aide), elle a enfin été installée sur le socle en grès, préparé par une autre équipe. Depuis quelques semaines, des jardinières fleuries tiennent compagnie au sympathique bonhomme fabriqué par Patricia Walter. Nous leur souhaitons longue vie non sans appréhension, suite aux dégradations subies par les fleurs des 2 bacs situés près des containers.
 - Côté Muhlhausen, les vélos récupérés auprès de généreux donateurs ont été peints par notre professionnel et décorés pour accueillir les passants.
 - Pour l'entrée côté Engwiller, la commission a opté (après beaucoup de réflexion et hésitations) pour divers aménagements : petite charrette à bidons de laits et engin agricole, rénovés par nos soins ; plantation de haies vertes et haies fleuries et gazon.

Un ensemble harmonieux de fleurs variées complète cet espace. Il reste encore une grande et belle roue offerte par un habitant et lazurée par notre équipe à placer dans cet aménagement.

Nous remercions notre personnel communal pour l'entretien de tous nos espaces.

Nos projets pour les mois à venir sont nombreux : décoration à Niefern, un nid à cigognes et une vigne à planter côté sortie vers Niefern, à réaliser cet automne. Sans oublier l'espace devant l'école qui va accueillir avant la rentrée 2015 des décorations en rapport avec la crèche et l'école. Cela représente encore des heures de disponibilité pour les membres de la commission et nous faisons à nouveau appel à toutes les bonnes volontés ! D'avance merci aux personnes qui voudront bien nous apporter leur contribution ainsi que leurs suggestions et propositions bienvenues, car le fleurissement est l'affaire de tous, pour le plaisir de tous les habitants et c'est le reflet de notre village pour ceux qui viennent de l'extérieur !

Un grand Merci à tous les généreux donateurs !





**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Histoire de crottes de chien...

Garder nos rues, aménagements, espaces publics,... propres est l'affaire de tout le monde et requiert que tout le monde fasse sa part des choses.

Raison pour laquelle nous invitons nos chers citoyens propriétaires de chiens :
à ramasser les crottes de leur compagnon à quatre pattes,
à ne pas faire uriner leur chien devant le voisin.

En effet, il n'est pas du devoir de l'agent communal ou du voisin de ramasser les déjections canines !

Pour un village propre... je ramasse !

UHRWILLER et ses traditions...

Un grand bravo à nos jeunes villageois qui font perdurer les traditions !

Messti 2014



Pentecôte 2015





CLUB des AINES RURAUX d'UHRWILLER

Notre Club qui totalise plus de 30 ans d'existence, essaie de perdurer, et ceci grâce à l'enthousiasme et la persévérance de ses membres.

L'adage « **qui ne progresse, recule** » ne nous concerne point. Nous ne progressons point, mais nous nous maintenons. Il y a bien des maladies incurables ou une santé bien fragile qui empêchent les déplacements, qui influent fortement sur notre effectif, mais ces contrariétés sont compensées par la venue de quelques jeunes d'une autre **génération**. D'ailleurs ce mot nous le trouvons dans le logo national de notre mouvement ;

« Générations Mouvement – Les Aînés Ruraux »

Ci-après nous soumettons à votre réflexion, à la réflexion de tous, de toutes les **génération**s, le texte ci-dessous intitulé « Lien Social »

Son auteur souhaite que son contenu vous interpelle.

LE LIEN SOCIAL

« J'AVANCE DANS L'HIVER à FORCE DE PRINTEMPS »

Citation du Prince Charles de LIGNE

Quelle belle aventure que celle des Clubs du « 3^{ème} Âge » ou des « Seniors » selon les acceptations du terme.

Il est prouvé que la solitude et la déprime sont délétères aussi bien pour le physique que pour le psychique.

Ils influent sur l'espérance de vie et surtout sur la qualité de vie de nos Aînés, au crépuscule d'une vie souvent bien remplie.

Mais pourquoi ce besoin de lien social, actuellement plus que jamais ?

L'image d'Epinal du grand père ou de la grand-mère assis au coin de l'âtre, jouant avec les petits enfants en attendant le retour des champs des personnes actives, est périmée.

Les jeunes générations où les deux conjoints travaillent souvent loin et ne rentrant pas à midi, les petits-enfants sont à la cantine ou à la crèche. L'aïeul reste souvent seul à son domicile, se débrouillant tant bien que mal, avec l'appui d'une « aide à la personne » parfois. L'isolement engendre, avec la rumination d'échecs passés, une aigreur vis-à-vis de la vie moderne, un repli sur soi-même entraînant des difficultés amnésiques à la longue ou un laisser-aller physique.

C'est là toute la justification et le mérite de l'émergence de nos « Clubs de Seniors » qui créent ce « Lien Social » nécessaire et même indispensable à l'équilibre de la personne âgée : on se rencontre, on bavarde, on joue aux cartes ou aux dominos, on bénéficie d'un café et d'un gâteau distribué avec chaleur humaine.

L'on se retrouve chez soi, le cœur plus léger et l'esprit plus serein.

Selon les saisons, les promenades, les visites en bus des monuments remarquables de la région, les activités manuelles sont un surcroît de distraction . . . et l'on se sent utile !

Et, comme l'écrit le professeur KARLI dans son ouvrage «Devenir un homme», «la pacification des relations sociales et le développement de la cohésion sociale nécessitent la collaboration étroite des chercheurs théoriciens et d'acteurs de terrain». J'émet donc le vœu que ces Associations soient encore plus soutenues qu'elles ne le sont aujourd'hui, car il ne suffit pas d'ajouter des jours à la vie mais aussi de la vie aux jours qui nous sont donnés de vivre encore.

Texte de Marc WILHELM
Médecin retraité et membre
du Club de l'Amitié de Surbourg

Quelques unes de nos activités :



d'une étable moderne à Pfaffenhoffen



Visite

*du Musée de la Ligne Maginot à la
Base aérienne 901*



Génération Mouvement



Succulent repas de Noël intergénérationnel

Des jeunes se mobilisent pour soutenir les moins jeunes

LE TENNIS CLUB DE UHRWILLER

Le tennis club de Uhrwiller fut fondé en 1991 avec un grand soutien de la population (116 membres au début pour une population de 700!). Malgré un bon travail sous les présidences de M. Charles Kern, Roger Walter et Laurent Gnaedig avec des organisations de fêtes du tennis, de tournois internes avec classement des inscrits, voire de tournois inter-société, une érosion du nombre des membres, qu'ont connue tous les clubs locaux ruraux, a eu lieu.

Le comité actuel de 6 membres présidé par M. Henri Fichter tente de stabiliser le nombre de membres à jour de cotisation. Il veille surtout en liaison avec la communauté de communes du Val de Moder au maintien en bon état du court et de ses abords (il a tout de même déjà 24 ans!). Il contribue donc à l'attractivité touristique du secteur.

Le club est particulièrement fier du noyau de jeunes qui participent à des cours d'entraînement sous l'égide de Christophe, jeune animateur dynamique, et demande à tous les jeunes intéressés par le tennis de se manifester. Que la population du VDM ne se prive pas de jouer au tennis pour des tarifs somme toute modiques (car sans affiliation FFT): **48EUR/an en individuel, 68EUR/an en couple, 24EUR/an pour les moins de 16 ans.**

Le comité cherche d'urgence à se renouveler, nous faisons donc **appel aux volontaires afin d'assurer la continuité du club!**

Contacts :

Président: Henri FICHTER, 47 rue principale, 67350 Uhrwiller (03 88 07 00 34)

Vice-président: Christian URBAN, 17a rue de l' Etoile, 67350 Uhrwiller (03 88 07 02 02)

Gnaedig, secrétaire TC.



ASSOCIATION ANIMATION DANSE ET CREATION

Le spectacle de la fin de la saison 2014/2015 a entraîné cette année petits et grands sur "Le Chemin des Livres". Entièrement conçu par Francesca Carboni, ce voyage à travers l'univers si riche de la littérature a permis de découvrir ou de redécouvrir quelques joyaux : "Le Petit Prince", "Le Petit Nicolas", "Le Livre de la jungle", "Harry Potter", et autres pépites.

Poésie, humour, magie étaient au rendez-vous avec le public nombreux, qui a apprécié le talent de Francesca pour la mise en scène, alternant textes, chansons et danses, mais également les efforts et progrès réalisés par les jeunes et très jeunes membres de l'association. Le groupe de théâtre Chrysalide, qui comprend des élèves de 7 à 12 ans, a particulièrement été ovationné par les spectateurs.

La soirée fut une belle réussite, et restera dans les annales de l'association comme un vrai moment de bonheur partagé par tous.

La rentrée est prévue pour la semaine du 14 septembre. L'association proposera aux anciens et aux nouveaux adhérents les mêmes ateliers que l'année écoulée :

- éveil à la danse pour les tout petits
- danse pour les enfants de 6 ans et plus
- danse pour les jeunes de 10 ans et plus
- danse pour les ados et adultes
- remise en forme pour les ados et adultes
- théâtre et expression artistique pour les jeunes dès 7 ans

Venez nombreux pour partager des moments de détente, d'épanouissement personnel et de relaxation dans la bonne humeur !





Au mois d'avril, nous avons organisé notre pêche d'ouverture, avec 70 pêcheurs, et de nombreuses prises effectuées. Nous réalisons aussi, tout au long de l'année un alvinage et des immersions de truites de rivière (Fario).

Cette année, au mois de Mai, nous avons accueilli la classe de CM1 et CM2 de l'Ecole Primaire, pour une sortie pédagogique, afin de leur montrer certaines espèces qui peuplent étang et rivière. L'après-midi fut consacrée à l'initiation à la pêche, une immersion avait été effectuée pour ces jeunes apprentis pêcheurs et toute la journée a été supervisée par un membre de l'APP, Risch Cédric ; nous le remercions d'avoir donné de son temps.



Nous vous rappelons également, que sont disponibles des cartes de pêche pour étang (adulte, carte jeune 12-18ans, et carte découverte pour les -12ans) et aussi la carte officielle de la fédération, pour la pêche à la rivière, pour les tarifs nous consulter.

Vous avez aussi la possibilité de louer la halle et l'étang, pour tout renseignement voici les contacts :

BERGANTZ David 06.34.18.07.49

REPERT Sébastien 06.83.84.53.54

SPACH Eric 06.24.90.32.96

